

La traduction ci-dessous est fournie à titre d'information uniquement. En cas de divergence, d'incohérence ou de conflit entre cette traduction et la version anglaise (notamment en raison de délais de traduction), la version anglaise prévaudra.

Accord de niveau de service relatif à la fonctionnalité de contrôle du temps de réplication Amazon S3

Dernière mise à jour : 4 mai 2022

Le présent Accord de niveau de service (« ANS ») relatif à la fonctionnalité de contrôle du temps de réplication Amazon S3 est une politique régissant l'utilisation de la Fonctionnalité de contrôle du temps de réplication Amazon S3 (Replication Time Control, « Fonctionnalité RTC ») et s'applique séparément à chaque paire de régions par compte. En cas de conflit entre les conditions du présent ANS et les conditions de l'AWS Customer Agreement ou d'un autre contrat conclu avec nous au titre de votre utilisation de nos Services (le « Contrat »), les conditions générales du présent ANS s'appliqueront, mais uniquement par rapport à ce conflit. Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent document, mais qui n'y sont pas définis, ont la signification indiquée dans le Contrat.

Engagement de fonctionnalité

AWS déploiera des efforts commercialement raisonnables pour que la Fonctionnalité RTC respecte un Pourcentage de réplication mensuel de 15 minutes pour chaque paire de régions par compte, comme décrit ci-dessous, au cours d'un cycle de facturation mensuel (l'« Engagement de fonctionnalité »). Le non-respect, le cas échéant, de l'Engagement de service par API Gateway, vous donne droit à un Crédit de service tel que décrit ci-dessous.

Les Crédits de service sont calculés comme un pourcentage des frais de Fonctionnalité RTC, y compris les demandes de réplication, le transfert de données entre régions, les frais de Fonctionnalité RTC et les frais de stockage S3 de destination associés à tout objet affecté pour le cycle de facturation au cours duquel le Pourcentage mensuel de réplication de 15 minutes se situait dans les fourchettes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pourcentage mensuel de réplication de 15 minutes	Pourcentage de Crédit de service
Inférieur à 99,9 %, mais égal ou supérieur à 98,0 %	10 %
Inférieur à 98,0 %, mais égal ou supérieur à 95,0 %	25 %
Inférieur à 95,0 %	100 %

Le « Pourcentage mensuel de réplication de 15 minutes » est calculé en soustrayant de 100 % le pourcentage des objets répliqués par la Fonctionnalité RTC qui n'ont pas été répliqués avec succès dans les 15 minutes dans chaque paire de régions par compte pendant le cycle de facturation mensuel au cours duquel la réplication a été initiée.

Nous appliquerons les Crédits de service uniquement aux paiements futurs autrement dus par vous pour la Fonctionnalité de contrôle du temps de réplication Amazon S3. À notre discrétion, nous pouvons émettre le Crédit de service sur la carte de crédit que vous avez utilisée pour payer le cycle de facturation au cours duquel la Fonctionnalité de contrôle du temps de réplication Amazon S3 n'a

La traduction ci-dessous est fournie à titre d'information uniquement. En cas de divergence, d'incohérence ou de conflit entre cette traduction et la version anglaise (notamment en raison de délais de traduction), la version anglaise prévaudra.

pas respecté l'Engagement de fonctionnalité. Les Crédits de service ne vous donneront droit à aucun remboursement ou autre paiement de la part d'AWS. Un Crédit de service sera applicable et émis uniquement si le montant du crédit pour le cycle de facturation mensuel applicable est supérieur à un dollar (1 USD). Les Crédits de service ne peuvent pas être transférés ou appliqués à un autre compte. Sauf disposition contraire dans le Contrat AWS, votre seul et unique recours en cas d'indisponibilité, d'inexécution ou de tout autre manquement de notre part à fournir la Fonctionnalité de contrôle du temps de réplication Amazon S3 sera de recevoir un Crédit de service (si vous pouvez y prétendre) conformément aux conditions de l'ANS.

Procédures de demande de crédit et de paiement

Pour recevoir un Crédit de service, vous devez soumettre une réclamation en ouvrant une demande dans le Centre d'assistance AWS. Pour que votre demande de crédit soit admissible, nous devons la recevoir avant la fin du deuxième cycle de facturation après lequel l'incident s'est produit et elle doit inclure :

1. les termes « Demande de crédit SLA » dans la ligne d'objet ;
2. le cycle de facturation et la région AWS pour lesquels vous réclamez des Crédits de service, ainsi que les dates et heures de chaque incident d'indisponibilité que vous réclamez ; et
3. vos journaux documentant le ou les incidents déclarés au cours desquels la Fonctionnalité de contrôle du temps de réplication Amazon S3 n'a pas respecté l'Engagement de fonctionnalité (toute information confidentielle ou sensible contenue dans ces journaux doit être supprimée ou remplacée par des astérisques).

Si nous confirmons le Pourcentage de réplication mensuel de 15 minutes d'une telle demande et qu'il est inférieur à l'Engagement de fonctionnalité, alors nous vous délivrerons le Crédit de service dans un délai d'un cycle de facturation suivant le mois au cours duquel nous confirmons votre demande. Votre manquement à fournir les journaux et autres informations requises vous empêchera de recevoir d'un Crédit de service.

Exclusions à l'ANS

L'Engagement de service ne s'applique pas à l'indisponibilité, à la suspension ou à l'interruption de la Fonctionnalité RTC, ou à tout autre problème de performance de la Fonctionnalité RTC : (i) causés par des facteurs échappant à notre contrôle raisonnable, y compris tout cas de force majeure ou tout problème d'accès à l'Internet ou problème connexe au-delà du point de démarcation de la Fonctionnalité RTC ; (ii) qui résulte de toute action ou inaction de votre part ; (iii) qui résulte de votre équipement, logiciel ou autre technologie ; (iv) liés à la performance d'Amazon S3 en vertu de l'Accord de niveau de service Amazon S3 dans la région AWS d'origine ou de destination ; (v) qui résulte du fait que vous n'avez pas respecté les [pratiques optimales de Contrôle du temps de réplication Amazon S3](#) décrites dans le Guide du développeur Amazon S3 sur le site AWS ; ou (vi) qui résulte de notre suspension ou de notre résiliation de votre droit d'utiliser la Fonctionnalité RTC conformément au Contrat AWS (collectivement, les « Exclusions à l'ANS de la fonctionnalité RTC »). Si l'Engagement de service est affecté par des facteurs autres que ceux entrant dans notre calcul du Pourcentage de réplication mensuel de 15 minutes, nous pourrions émettre un Crédit de service en tenant compte de ces facteurs à notre discrétion.